

Kigali, le 31 Mars 1971

N° 05/02/712.

A Monsieur le Président de la République

à K I G A L I

S/couvert de Monsieur le Ministre de  
l'Education Nationale à KIGALI.

O B J E T:

Rapport de Mission

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de Vous faire parvenir  
ci-joint le Rapport de Mission sur la deuxième Conférence  
Régionale des Commissions Nationales Africaines pour  
l'UNESCO à laquelle j'ai eu le bonheur de représenter la  
République Rwandaise.

Je Vous en souhaite bonne réception et  
Vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de  
ma plus haute considération.

Le Secrétaire Général à  
l'Education Nationale,  
Juvénal RENZAHO.

Copie pour information à :

- Monsieur le Ministre de la  
Coopération Internationale  
à KIGALI.
- Monsieur le Ministre de la Famille  
et du Développement Communautaire  
à KIGALI.
- Monsieur le Ministre de l'Information  
et du Tourisme à KIGALI.
- Monsieur le Secrétaire d'Etat au Plan  
National de Développement à KIGALI.
- Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda à PARIS.
- S/couvert de Monsieur le Ministre de la  
Coopération Internationale à KIGALI.

RAPPORT DE MISSION SUR LA CONFERENCE DES SECRETAIRES GENERAUX  
DES COMMISSIONS NATIONALES AFRICAINES POUR L'UNESCO.

LAGOS, DU 15 AU 20 MARS 1971

C H A P I T R E I.

INTRODUCTION ET OBJET DE LA CONFERENCE:

Sur l'invitation de la Commission Nationale du Nigeria pour l'Unesco, la deuxième Conférence régionale des commissions nationales d'Afrique pour l'Unesco a eu lieu à Lagos, du 15 au 20 mars 1971, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Wenike Briggs, Ministre Fédéral de l'éducation nationale.

Ont participé à la Conférence en tant que délégués les représentants des commissions nationales africaines suivantes: Algérie, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République populaire du Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Haute-Volta, Kenya, Libéria, Libye, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, République arabe unie, Rwanda, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie.

Ont également participé en tant qu'observateurs:

- (i) les Etats membres de l'Unesco n'ayant pas encore constitué de commission nationale: Lesotho, Malawi, Sierra Léone, Ile Maurice.
- (ii) le Saint-Siège;
- (iii) l'Organisation des Nations Unies;
- (iv) le Programmes des Nations Unies pour le développement;
- (v) l'UNICEF;
- (vi) l'Organisation internationale du travail (OIT)
- (vii) le Comité permanent des Organisations non gouvernementales;
- (viii) Secrétaires Généraux: France - Japon - RFA - Etats-Unis - Suisse - Israël - Pays-Bas - Bulgarie - Philippines - Pologne - Royaume Uni - URSS.

L'Unesco était représentée par M. John E. Fobes, Directeur Général adjoint accompagné des Fonctionnaires ci-après du Siège:

DIVISION DES RELATIONS AVEC LES ETATS MEMBRES:

Mr. V. Stepanek  
M.V. Vlad  
M. J. Kabore

Directeur  
Chef, Section des Commissions Nationales  
Chef de la Section Afrique

SECTEUR DE L'EDUCATION:

M.E. Naraghi  
M.B. Kamian

Directeur, Division des activités de jeunesse  
Spécialiste du programme, Division de la  
formation des maîtres et des structures  
Chef de Section, Division de la formation  
à l'étranger.

Mr. C.B. Watson

SECTEUR DES SCIENCES:

M.A. Gille

Coordinateur des postes scientifiques hors-  
Siège, Cabinet du Sous-Directeur Général  
chargé des sciences.

*An. Gervais 616*

pris  
Ethi  
Oug

s ont  
Dahomey,  
ria,

d'in  
deve  
exp  
ca  
rôl  
n'e  
de  
éga  
les

ens  
our  
fois  
afri-  
e du  
on  
tance  
à cet  
apter  
u afri-  
études

1971  
cain et a suggere l'organisation  
qui réunirait spécialistes africains et membres competentes de l'or-  
ganisation pour se pencher sur ces problèmes. D'autres orateurs ont  
insisté sur la nécessité, pour les moyens d'information, de se  
conformer plus étroitement aux besoins et aux aspirations des popu-  
lations africaines, sur l'opportunité d'utiliser les langues afri-  
caines dans les différents organes d'information, et d'exploiter  
ceux-ci pour faire connaître les richesses culturelles de la région.

Le programme de l'Unesco visant à instaurer des politiques  
des moyens d'information sur la base desquelles une planification  
intégrée pourrait être établie a suscité un vif intérêt; il a été  
souhaité que l'Unesco apporte une aide accrue aux Etats membres  
africains, notamment par l'organisation de réunions d'experts et  
la diffusion d'informations pour leur permettre de mener à bien  
leurs programmes dans ce domaine.

Les questions relatives à la promotion du livre ont fait  
l'objet de plusieurs interventions. Dans l'ensemble, tous les ora-  
teurs qui ont pris part au débat sur ce point ont insisté sur les  
difficultés que posent dans leurs pays la production et la diffusion  
du livre: manque de capitaux, manque de moyens techniques, absence  
d'industries nationales du livre solidement implantées, concurrence  
des pays producteurs. Ils ont convenu qu'une action régionale con-  
certée permettrait de pallier dans une certaine mesure ces inconvé-  
nients et aurait pour résultat de faire régresser l'**impérialisme**  
que font régner dans ce domaine les nations technologiquement  
avancées. Certains orateurs, en évoquant l'établissement de centres  
régionaux en Afrique, ont estimé que ces centres devraient être  
instaurés sur une base géographique et non linguistique; plusieurs  
délégués, faisant ressortir la cherté des livres éducatifs scientifi-  
ques et technologiques, ont exprimé le voeu que des centres de  
production soient créés en Afrique, soit dans le cadre national,

és ont  
s  
si  
les  
consti-  
nt dues  
e des  
ulté de  
certains  
t les  
s en même  
les  
affisance  
une part,  
ont autant  
étariat  
ures  
ons nationa-  
nement utile

PREMIERE SEANCE PLENIERE:

Sur la proposition de la délégation d'Ethiopie, Son Excellence Monsieur Wenike O. Briggs, Ministre Fédéral de l'éducation nationale, a été élu par acclamation président de la Conférence.

Le Président, après avoir remercié les délégués pour la confiance manifestée à son égard, a soumis à l'approbation de la Conférence le Règlement intérieur provisoire (document CN/LAGOS/2 annexe 4). Le délégué de la Zambie a proposé d'amender l'article 4 du Règlement intérieur dans le sens d'augmenter de 4 à 5 le nombre des vice-présidents afin de permettre une meilleure répartition géographique des postes au sein du Bureau de la Conférence. Le Règlement intérieur ainsi amendé, a été adopté à l'unanimité.

ELECTION DES ORGANES DE LA CONFERENCE:

La Conférence a procédé ensuite à l'élection des organes de la Conférence. Sur proposition de la délégation du Kenya, les Chefs des délégations des pays suivants ont été élus à l'unanimité Vice-Présidents de la Conférence: République démocratique du Congo, Ethiopie, Ghana, Niger et Tunisie.

Sur proposition de la délégation du Mali, ont été élus à l'unanimité, respectivement Rapporteur général et Rapporteurs, M.F.D.M. Lombe (Zambie) et MM.Y. Barra (Dahomey), B. Nanda (Tchad) et M.L.V. Sherman (Libéria).

Le Président a indiqué que, conformément à l'article 16 du Règlement intérieur, la commission nationale du Nigeria avait désigné M.J.F. Olagbemi en tant que Secrétaire général de la Conférence.

X

X X

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

- A l'ordre du jour initial figuraient les 3 points suivants:
- a) Mesures à prendre par les Commissions Nationales des Etats Membres d'Afrique en vue d'améliorer leur efficacité,
  - b) Coopération bilatérale, sous-régionale, régionale et interrégionale des Commissions Nationales des Etats Membres d'Afrique,
  - c) Rôle des Commissions Nationales des Etats Membres d'Afrique dans la mise en oeuvre du programme de l'UNESCO en Afrique.

Le délégué de la République arabe unie, appuyé par plusieurs délégués, a proposé d'ajouter à l'ordre du jour provisoire deux nouveaux points à savoir: "Suites à donner à la Première Conférence régionale des commissions nationales africaines (Kampala, 9-14 septembre 1963)" et "Etude du mécanisme à établir afin de suivre la mise en oeuvre des recommandations de la présente Conférence". Le délégué

du Mali a suggéré que l'ordre de discussion des points figurant dans l'ordre du jour provisoire soit inversé afin que le troisième point intitulé "Rôle des commissions nationales des Etats membres d'Afrique dans la mise en oeuvre du programme de l'Unesco en Afrique" soit discuté en premier lieu. Après un court débat, il a été décidé que le Secrétariat de l'Unesco présenterait une brève note d'information sur les suites données aux recommandations de la Première Conférence régionale des commissions nationales africaines qui servirait aux délégués pour la discussion des points prévus à l'ordre du jour. De même, l'inversion des points de l'ordre du jour ci-dessus mentionnée a été acceptée. L'ordre du jour provisoire, avec les changements précités, a été adopté à l'unanimité.

Suites données à la Première Conférence régionale des Commissions Nationales africaines (Kampala, 9-14 septembre 1963):

Le représentant du Secrétariat a présenté une brève note d'information sur les suites données à la Première Conférence régionale des commissions nationales africaines (Kampala, 1963). A la demande de la Conférence, cette brève note d'information a été distribuée aux délégués (annexe 5).

La Conférence a constaté avec satisfaction que les recommandations adoptées à Kampala ont trouvé une large application dans la plupart des commissions nationales africaines et que, pour sa part, l'Unesco s'est efforcée d'accorder son aide financière et technique en vue de la mise en oeuvre de ces recommandations. Toutefois, il a été reconnu qu'à l'avenir la mise en place de mécanismes dont la tâche serait de veiller à l'application des recommandations des conférences régionales africaines s'avérerait nécessaire.

X

X

X

C H A P I T R E II:

APERCU SYNTHETIQUE DES DEBATS SUR LES POINTS INSCRITS A

L'ORDRE DU JOUR:

Point 1 de l'ordre du jour: "Rôle des Commissions Nationales des Etats Membres d'Afrique dans la mise en oeuvre du programme de l'Unesco en Afrique"

Sous la présidence de Monsieur André Bongo, Secrétaire Général de la Commission Nationale de la République démocratique du Congo, la Conférence a traité le point 1 de l'ordre du jour pendant quatre séances.

diffusion d'oeuvres représentatives de livres issus de la tradition orale. A propos de publications, un délégué prenant acte des changements en cours dans la formule des "Cahiers d'Histoire Mondiale" pour en faire une revue d'études culturelles, a demandé que toute la place souhaitable soit réservée aux cultures africaines.

D'une manière générale, la Conférence a mis l'accent sur la nécessité d'assurer la plus **large** diffusion aux résultats des études culturelles africaines menées dans le cadre du programme de l'Unesco. Les publications devraient, dans toute la mesure du possible, atteindre les masses et surtout les jeunes, afin de renforcer la prise de conscience de l'identité culturelle qui est essentielle à l'Afrique dans les temps présents. Les mesures prises à cet effet pour l'"Histoire générale de l'Afrique" sont un bon exemple dans le sens souhaité.

Les résultats des diverses recherches conduites sur les cultures africaines devraient également être intégrés dans les politiques à élaborer par les Etats membres africains. Les perspectives ouvertes par la conférence de Venise et l'adoption par la Conférence générale des nouveaux programmes relatifs aux politiques culturelles ont été accueillies avec le plus vif intérêt comme répondant aux besoins essentiels de l'Afrique.

Les programmes futurs inscrits au document I6 C/4 pour les sciences sociales, les sciences humaines et la culture ont été considérés avec intérêt. Il a été indiqué que les programmes culturels futurs devraient prendre en considération les résultats du colloque organisé dans le cadre du Premier Festival Culturel Panafricain tenu à Alger en 1969.

En général, la Conférence a estimé que le Secteur pour les sciences sociales, les sciences humaines et la culture offrait par la nature même de ses activités, souvent non gouvernementales, un champ favorable à la coopération des commissions nationales. Celles-ci devraient en conséquence élargir leur composition et développer leurs initiatives afin d'être encore plus représentatives des institutions de leur pays dans les domaines des sciences sociales et de la culture.

#### INFORMATION:

Mlle Anne Grinda, membre du Secrétariat, en introduisant la partie consacrée à l'Information, a essentiellement mis l'accent sur les points ci-après: le programme de recherche, de formulation des politiques des moyens d'information et de planification de ces mêmes moyens à des fins d'intégration dans les plans nationaux de développement; le projet de presse rurale en Afrique francophone; la documentation, les bibliothèques et les archives (développement et recherche); les statistiques sur la science et la technologie et les activités d'information du public sur les buts et les programmes de l'Unesco.

PREMIERE SEANCE PLENIERE:

Sur la proposition de la délégation d'Ethiopie, Son Excellence Monsieur Wenike O. Briggs, Ministre Fédéral de l'éducation nationale, a été élu par acclamation président de la Conférence.

Le Président, après avoir remercié les délégués pour la confiance manifestée à son égard, a soumis à l'approbation de la Conférence le Règlement intérieur provisoire (document CN/LAGOS/2 annexe 4). Le délégué de la Zambie a proposé d'amender l'article 4 du Règlement intérieur dans le sens d'augmenter de 4 à 5 le nombre des vice-présidents afin de permettre une meilleure répartition géographique des postes au sein du Bureau de la Conférence. Le Règlement intérieur ainsi amendé, a été adopté à l'unanimité.

ELECTION DES ORGANES DE LA CONFERENCE:

La Conférence a procédé ensuite à l'élection des organes de la Conférence. Sur proposition de la délégation du Kenya, les Chefs des délégations des pays suivants ont été élus à l'unanimité Vice-Présidents de la Conférence: République démocratique du Congo, Ethiopie, Ghana, Niger et Tunisie.

Sur proposition de la délégation du Mali, ont été élus à l'unanimité, respectivement Rapporteur général et Rapporteurs, M.F.D.M. Lombe (Zambie) et MM.Y.Barra (Dahomey), B.Nanda (Tchad) et M.L.V. Sherman (Libéria).

Le Président a indiqué que, conformément à l'article 16 du Règlement intérieur, la commission nationale du Nigeria avait désigné M.J.F. Olagbemi en tant que Secrétaire général de la Conférence.

X

X

X

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

- A l'ordre du jour initial figuraient les 3 points suivants:
- a) Mesures à prendre par les Commissions Nationales des Etats Membres d'Afrique en vue d'améliorer leur efficacité,
  - b) Coopération bilatérale, sous-régionale, régionale et interrégionale des Commissions Nationales des Etats Membres d'Afrique,
  - c) Rôle des Commissions Nationales des Etats Membres d'Afrique dans la mise en oeuvre du programme de l'UNESCO en Afrique.

Le délégué de la République arabe unie, appuyé par plusieurs délégués, a proposé d'ajouter à l'ordre du jour provisoire deux nouveaux points à savoir: "Suites à donner à la Première Conférence régionale des commissions nationales africaines (Kampala, 9-14 septembre 1963)" et "Etude du mécanisme à établir afin de suivre la mise en oeuvre des recommandations de la présente Conférence". Le délégué

du Mali a suggéré que l'ordre de discussion des points figurant dans l'ordre du jour provisoire soit inversé afin que le troisième point intitulé "Rôle des commissions nationales des Etats membres d'Afrique dans la mise en oeuvre du programme de l'Unesco en Afrique" soit discuté en premier lieu. Après un court débat, il a été décidé que le Secrétariat de l'Unesco présenterait une brève note d'information sur les suites données aux recommandations de la Première Conférence régionale des commissions nationales africaines qui servirait aux délégués pour la discussion des points prévus à l'ordre du jour. De même, l'inversion des points de l'ordre du jour ci-dessus mentionnée a été acceptée. L'ordre du jour provisoire, avec les changements précités, a été adopté à l'unanimité.

Suites données à la Première Conférence régionale des Commissions Nationale africaines (Kampala, 9-14 septembre 1963):

Le représentant du Secrétariat a présenté une brève note d'information sur les suites données à la Première Conférence régionale des commissions nationales africaines (Kampala, 1963). A la demande de la Conférence, cette brève note d'information a été distribuée aux délégués (annexe **b**).

La Conférence a constaté avec satisfaction que les recommandations adoptées à Kampala ont trouvé une large application dans la plupart des commissions nationales africaines et que, pour sa part, l'Unesco s'est efforcée d'accorder son aide financière et technique en vue de la mise en oeuvre de ces recommandations. Toutefois, il a été reconnu qu'à l'avenir la mise en place de mécanismes dont la tâche serait de veiller à l'application des recommandations des conférences régionales africaines s'avérerait nécessaire.

X

X

X

C H A P I T R E II:

APERCU SYNTHETIQUE DES DEBATS SUR LES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR:

Point 1 de l'ordre du jour: "Rôle des Commissions Nationales des Etats Membres d'Afrique dans la mise en oeuvre du programme de l'Unesco en Afrique"

Sous la présidence de Monsieur André Bongo, Secrétaire Général de la Commission Nationale de la République démocratique du Congo, la Conférence a traité le point 1 de l'ordre du jour pendant quatre séances.



A la suite d'un court débat sur la procédure à suivre quant à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour et fin de pouvoir recueillir et présenter les recommandations pertinentes à cet effet, la Conférence a décidé, conformément à l'article 6 du Règlement intérieur, la constitution d'un Comité de rédaction composé du Rapporteur général des trois Rapporteurs ainsi que des délégués de l'Algérie, de la République démocratique du Congo et de la Côte-d'Ivoire.

Sur proposition du Président, la Conférence décide que le document concernant le point 1 de l'ordre du jour soit discuté séparément par secteurs du programme de l'Unesco, à savoir: éducation, sciences exactes et naturelles, sciences sociales, sciences humaines et culture, information. De même, la Conférence a accepté que l'introduction de chaque secteur soit faite par les représentants du Secrétariat de l'UNESCO.

#### EDUCATION:

M. Bakari Kamian, membre du Secrétariat de l'Unesco, a présenté la partie du document relative à l'éducation. Dans son introduction il a fait ressortir les grandes lignes du programme actuel de l'Unesco dans le domaine de l'éducation et notamment les grands projets qui sont mis en oeuvre en faveur des Etats membres d'Afrique. Dans ce contexte, il a fait ressortir le champ d'application des commissions nationales en indiquant à la fois les possibilités qui s'offrent à elles afin d'apporter leur contribution à la mise en oeuvre des projets d'éducation en cours de réalisation en Afrique.

Au cours du débat qui s'est instauré après cette introduction, les délégués des commissions nationales de: Burundi, République démocratique du Congo, Côte-d'Ivoire, Ethiopie, Haute-Volta, Madagascar, Nigéria, Sénégal, Tanzanie, Zambie ont pris la parole.

Dans leurs interventions, ils ont souligné avec force la place qu'occupe l'éducation dans l'effort national des pays africains pour le développement économique et social. Ils se sont également félicités de l'oeuvre entreprise par l'Unesco en faveur de ces pays et ils ont exprimé le voeu que l'aide de l'Organisation soit poursuivie et renforcée davantage.

Les commissions Nationales ont pris note des suggestions concernant le rôle des commissions Nationales dans la mise en oeuvre du programme de l'Unesco en Afrique.

Certains délégués se sont toutefois demandé comment les Commissions Nationales Africaines qui disposent de moyens matériels et de ressources humaines insuffisants peuvent s'atteler à de telles tâches multiples et complexes. D'autres, par contre,

faisant état de leur propre expérience, ont indiqué que les commissions nationales avaient pour rôle d'inspirer et d'organiser un travail qui devait être accompli par les organismes professionnels du pays. Ce rôle d'animation des commissions nationales est décisif et seules celles qui s'engageront dans cette voie sauront s'acquitter avec succès des tâches auxquelles elles auront à faire face.

Plusieurs délégués ont indiqué que les commissions nationales devraient choisir, parmi les suggestions figurant dans le document de référence préparé par le Secrétariat de l'Unesco, un nombre limité de projets dont elles pourraient assurer la mise en oeuvre, notamment des projets dont les institutions administratives et éducatives du pays, par la nature de leurs fonctions, ne peuvent pas s'occuper.

Se référant aux projets d'alphabétisation fonctionnelle de l'Unesco, un délégué a fait observer qu'ils ne doivent pas se cantonner aux buts économiques mais avoir pour objectif précis de contribuer à la promotion globale de l'homme. L'alphabétisation doit donc être fonction de cet objectif précis.

Plusieurs délégués ont souligné que l'éducation est à la fois le point de départ et le résultat du processus tout entier du développement. Il importe donc que l'éducation soit intimement intégrée au plan de développement de chaque pays.

L'Unesco, qui a déjà apporté une contribution importante dans le domaine de l'éducation en Afrique, devrait chercher d'autres voies et moyens pour atteindre cet objectif. A ce propos, le voeu a été exprimé que le Bureau régional d'éducation de Dakar se penche sur ce problème, en ne se limitant pas aux aspects purement scolaires de l'éducation mais en repensant continuellement tous les systèmes éducatifs en Afrique.

Les commissions nationales africaines ne tirent pas encore le maximum de profit des activités utiles et intéressantes déployées par les différents centres établis par l'Unesco dans le domaine de l'éducation en Afrique. Cela est dû en grande partie à l'insuffisance d'information des commissions nationales sur les activités de ces centres. Parfois, la participation aux stages de formation organisés par ces centres est rendue difficile à cause des délais très rapprochés impartis pour la présentation des candidatures. Afin de remédier à cet état de choses, la proposition a été faite qu'une documentation soit établie à l'intention des commissions nationales sur les structures et les activités de ces centres.

De même, le voeu a été exprimé que les centres tiennent les commissions nationales périodiquement informées de l'état d'avancement de leurs travaux.

La Conférence a unanimement reconnu l'importance de la formation de personnel qualifié et notamment de planificateurs de l'éducation dont les pays africains ont de plus en plus besoin. L'Unesco et son Centre de Dakar devraient prendre des mesures pour renforcer la formation des planificateurs.

Un délégué, se référant aux possibilités que l'Unesco offre pour la formation à l'étranger, a indiqué que les conditions requises par l'Unesco ne pourront jamais être remplies par son pays où le nombre de diplômés est extrêmement restreint. Il a exprimé le voeu que l'Organisation prête l'attention nécessaire au cas de son pays qui, comme beaucoup d'autres pays ayant récemment accédé à l'indépendance, a besoin de l'assistance de l'Organisation pour la formation de cadres dans le domaine de l'éducation. A cet effet, il serait nécessaire que l'Unesco prévoie des programmes de formation pour non diplômés.

Le recrutement des experts pour les pays africains a largement retenu l'attention de la Conférence. Plusieurs aspects du processus de nomination des experts, à partir de leur recrutement jusqu'à leur acceptation par les pays, ont été évoqués. Tout en reconnaissant la valeur et les qualités des experts fournis par l'Organisation aux pays africains, certains délégués ont souhaité que lors du choix de ces experts on se préoccupe tout particulièrement du fait qu'ils doivent être adaptés ou en mesure de s'adapter rapidement aux besoins du milieu des pays dans lesquels ils sont appelés à travailler. Ils ont également estimé que l'Organisation, lorsqu'elle soumet les candidatures d'experts aux Etats membres d'Afrique, doit prévoir un délai suffisant pour permettre aux autorités compétentes du pays de faire un choix judicieux. Certains délégués ont déploré que dans certains cas les experts soient rappelés au moment où ils commencent à s'adapter au pays et, par conséquent, lorsqu'ils remplissent toutes les conditions requises pour faire un travail efficace.

La Conférence a unanimement exprimé le souhait que l'Unesco et les commissions nationales portent à l'éducation des enfants handicapés des pays africains le même intérêt qu'à celle des enfants normaux.

Le représentant du Secrétariat a remercié la Conférence de la richesse des idées et suggestions émises au cours du débat. Il a assuré la Conférence que le Secrétariat de l'Unesco ne ménagerait aucun effort pour que la mise en oeuvre des recommandations qui seront adoptées puisse bénéficier de l'assistance nécessaire de la part de l'Unesco.

SCIENCES EXACTES ET NATURELLES:

M.A.Gille, représentant du Secrétariat, a présenté la partie relative aux sciences exactes et naturelles et aux applications de ces sciences au développement. Dans sa présentation, il a tout d'abord rappelé les dispositions prises par le Secrétariat pour mettre en oeuvre les résolutions de la Conférence de Kampala. Il a notamment souligné que le succès remporté par la Conférence sur l'organisation de la recherche et la formation du personnel en Afrique en ce qui concerne l'étude, la conservation et l'utilisation des ressources naturelles (Lagos, 1964) avait été dû, dans une large mesure, à l'action concertée du Secrétariat et des commissions nationales qui avait permis d'assurer une participation massive à la Conférence. Le "Plan de Lagos" mis au point par la Conférence a, en fait, servi de pierre angulaire à l'action entreprise par l'Unesco depuis lors en vue d'aider au développement de la science et de la technologie dans le continent. Il a également rappelé que conformément aux vœux de la Conférence de Kampala et de celle de Lagos et conformément à la décision de la Conférence générale un "centre régional de sciences et de technologie de l'Unesco pour l'Afrique", ultérieurement appelé "Poste scientifique hors Siège de l'Unesco pour l'Afrique", avait été ouvert en 1965 à Nairobi. Le Poste et son personnel sont à la disposition des Etats membres et, en particulier, des commissions nationales pour discuter les problèmes qui se posent à eux dans le domaine de la science et de la technologie et aider à les résoudre dans le cadre du programme de l'Organisation et des moyens dont elle dispose.

Au débat qui a suivi, les délégués des commissions nationales d'Algérie, du Burundi, du Cameroun, de la République centrafricaine, du Dahomey, d'Ethiopie, de Guinée, du Kenya, du Niger et de la République arabe unie ont pris la parole.

Ils ont, d'une façon générale, souligné le rôle important que jouent la science et la technologie dans le développement économique et social et apprécié la place que l'Unesco leur donnait dans son programme. Certains ont toutefois indiqué que leurs commissions nationales étaient mal équipées pour assister le Secrétariat dans la mise en oeuvre de cette partie du programme vu que, en particulier, le personnel de ces commissions comprenait rarement des scientifiques. Tout en reconnaissant que ces commissions pourraient utilement s'appuyer sur les centres nationaux de la recherche scientifique ou les organes similaires existant dans le pays, la nécessité pour les commissions de créer des organes subsidiaires permanents comme, par exemple, un comité pour les sciences et leur application au développement composé de chercheurs, de professeurs de sciences, de membres des services ministériels responsables de la recherche, etc. fut soulignée. Ces organes sont à même de conseiller utilement les commissions et peuvent, en

particulier, faire ressortir l'intérêt pratique de certains projets qui, comme des participants l'ont indiqué, leur échappe du fait de leur technicité et de leur complexité.

La Conférence a souligné et noté les différentes suggestions relatives à l'aide que les commissions nationales pourraient apporter à sa préparation. Toujours dans ce domaine, plusieurs délégués ont informé la conférence de la création récente d'organes responsables de la politique scientifique nationale et de la coordination de la recherche comme recommandé entre autres, par la Conférence de Lagos et la Conférence générale: Conseil national de la recherche scientifique, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Commissariat à la recherche, etc. Le délégué du Dahomey a exprimé le désir que l'Unesco fournisse à son pays l'aide technique nécessaire à la création d'un tel organisme qui serait, entre autres choses, responsable de la coordination de tous les programmes de recherche du pays. Un délégué a fait savoir que dans son pays, une conférence sur la recherche scientifique et la condition des chercheurs avait été organisée à l'échelon national. La Conférence a été informée que la Division de la politique scientifique au Siège et les postes scientifiques hors Siège envoyaient régulièrement dès leur parution leurs publications aux organismes chargés de la politique nationale des Etats membres et qu'il suffisait donc de leur signaler la création d'un nouvel organisme pour que celui-ci soit inclus dans leurs listes de distribution.

Plusieurs délégués sont intervenus sur la question de la documentation scientifique et technique, essentielle au développement de la recherche. L'importance de la Conférence UNISIST a ainsi été reconnue et il a été décidé que les commissions nationales interviendraient auprès de leurs gouvernements respectifs pour obtenir que leurs pays y participent. La nécessité de développer des centres de documentation scientifique et technique a été soulignée une fois encore. Toutefois, il convient que les centres nationaux de documentation scientifique et technique soient établis là où existent déjà des centres de recherche bien développés. Certains centres de recherche ~~sous~~-régionaux, tel l'"East African Herbarium" par exemple, sont extrêmement utiles comme centres de diffusion d'informations et de documentation spécialisés et il serait donc utile d'en créer un plus grand nombre. Il conviendrait, pour activer le développement dans ce domaine, que les Etats membres attachent plus d'importance à la formation de techniciens de l'information et fournissent une assistance accrue, notamment en équipements, à leurs centres nationaux.

La question de la vulgarisation scientifique a également retenu l'attention des délégués et il a été estimé souhaitable qu'une place plus grande soit faite à cette activité dans le programme de l'Unesco. Plusieurs orateurs ont indiqué les efforts

effectués dans leurs pays pour développer des clubs de science. L'un d'eux a regretté que le Secrétariat n'ait pu donner suite à la demande d'aide formulée à ce sujet.

Le problème de la formation des techniciens a longuement retenu l'attention des participants. Le manque des techniciens qualifiés constitue notamment très souvent le facteur limitant du développement de la recherche. Deux problèmes se posent à ce sujet: comment former les techniciens et comment rendre cette carrière attractive. Il a été, à ce propos, suggéré que l'Unesco crée un centre de formation modèle et que les commissions nationales, de leur côté, se penchent sur le deuxième problème. Plusieurs délégués ont exprimé leur satisfaction de l'aide qu'ils avaient reçue de l'Unesco dans ce domaine en particulier dans le cadre du programme de l'élément Fonds spécial du PNUD et exprimé l'espoir que cette aide serait poursuivie et même amplifiée. Un délégué a informé la conférence du vaste programme de développement d'instituts polytechniques ruraux récemment lancé dans son pays.

Dans le domaine des sciences de l'environnement, l'importance du programme "L'homme et la biosphère" a été soulignée et les commissions nationales ont été priées d'intervenir auprès de leurs gouvernements respectifs afin que des comités nationaux soient établis aussi rapidement que possible. Un délégué a indiqué que la commission nationale de son pays n'étant pas polyvalente ne pouvait de ce fait, avoir connaissance des projets d'autres institutions spécialisées relevant d'autres ministères ce qui l'empêchait d'éviter d'éventuels chevauchements. En ce qui concerne le programme de "L'homme et la biosphère", la Conférence générale a décidé que les autres institutions spécialisées intéressées seraient étroitement associées aux travaux du comité de coordination, dont la première session se tiendrait à Paris à l'automne prochain, et on peut donc espérer que les doubles emplois seront ainsi évités.

En matière de conservation de la nature et de ses ressources, l'utilité du manuel "La nature est notre mère" préparé par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources à la demande de l'Unesco et diffusé par le Poste de Nairobi, sur leur demande, aux Etats membres de la région a été soulignée par plusieurs délégations. Un délégué a fait savoir que la commission nationale de son pays avait établi un comité afin d'adapter le texte de l'ouvrage, préparé initialement à l'intention des pays de la zone soudano-sahélienne, aux conditions particulières de son pays. Des mesures étaient de plus actuellement prises pour introduire des notions de conservation dans les programmes scolaires et le souhait fut exprimé que d'autres pays fassent de même. L'avis fut également exprimé que l'éducation en matière de conservation en particulier, et la conservation en général constituent un excellent terrain de collaboration pour les commissions nationales.

Les experts régionaux en écologie et conservation attachés au Poste de Nairobi effectuent un travail des plus utiles et il a été recommandé que les pays de la région fassent encore plus appel à leurs services.

Plusieurs délégués ont exprimé leur satisfaction du travail effectué par le poste scientifique hors Siège pour l'Afrique situé à Nairobi et se sont félicités des relations qui s'étaient établies avec ce dernier. Un délégué a fait savoir que le poste était invité à participer aux réunions de la commission nationale de son pays ainsi qu'à celles du groupe des commissions de la sous-région. En ce qui concerne les bourses sur lesquelles le poste diffusait des informations, un délégué a regretté que les délais impartis pour notifier les candidatures soient souvent beaucoup trop courts. Tout en regrettant cet état de choses, le représentant du Secrétariat a indiqué que les informations sur les bourses relatives à des cours organisés par des institutions indépendantes, extérieures à l'Unesco, étaient diffusées dès leur réception, mais que cette dernière était souvent tardive. L'attention des organisateurs sera attirée à nouveau sur ce problème. Un délégué a regretté que des informations sur les bourses avaient été envoyées directement aux institutions de son pays sans que la commission nationale en soit informée.

La Conférence a été informée qu'à la dernière réunion des commissions nationales de l'Afrique de l'Est, le voeu avait été émis que les centres régionaux fassent parvenir à l'avance aux commissions nationales des informations sur les activités qu'ils se proposaient d'exécuter durant le prochain exercice. En ce qui concerne le Poste de Nairobi, l'attention des délégués a été attirée sur le bulletin trimestriel d'information diffusé par ce dernier. Celui-ci remplit un rôle extrêmement utile dans la région et son tirage augmente régulièrement en fonction des demandes qui parviennent au Poste de Nairobi.

SCIENCES SOCIALES, SCIENCES HUMAINES ET CULTURE:

Présentant les activités du secteur des sciences sociales, des sciences humaines et de la culture, Monsieur **Barmate** les a introduites, comme demandé par la Conférence, à partir d'une évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des directives résultant de la session précédente à Kampala. Il a été indiqué que les résultats obtenus par les Etats membres et leurs commissions nationales, dans le cadre de l'Organisation, ont déjà dépassé, à bien des égards, les objectifs fixés à Kampala. Sur la base des informations données et après les interventions des délégués de l'Algérie, du Cameroun, du Congo (Kinshasa), de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, de la Guinée, du Niger, du Nigeria, de la République arabe unie, du Rwanda et du Togo, la Conférence a pris note des points suivants.

Il avait été demandé que la diversité des projets relatifs aux cultures africaines soit intégrée dans un ensemble organique, clairement structuré, et que la mise en oeuvre se développe systématiquement suivant un programme à long terme. Le programme se trouve à présent construit selon une structure tripartite: histoire, tradition orale, langues africaines, où tous les projets individuels sont coordonnés. Un plan de dix ans a été établi en vue de produire une "Histoire générale de l'Afrique" et un autre plan décennal est en préparation pour être soumis à la prochaine session de la Conférence générale, en ce qui concerne la collecte et la publication de la tradition orale ainsi que la promotion des langues africaines.

L'espoir avait été exprimé que l'Unesco favorise des activités dans le domaine de l'histoire africaine. Un ouvrage en 8 volumes présentant l'"Histoire générale de l'Afrique" entre ce mois dans sa phase de rédaction.

Il avait été instamment requis que les études culturelles s'étendent au-delà du cercle des spécialistes pour atteindre une large audience. En même temps que la préparation de l'édition principale, des mesures sont déjà prises en vue d'éditions de poche de l'"Histoire générale de l'Afrique", et pour la traduction de l'ouvrage en langues africaines ainsi que l'élaboration de versions abrégées à des fins éducatives.

Quant aux langues africaines, leur étude n'est pas confinée à la linguistique mais se trouve orientée vers des fins pratiques comme l'extension de l'alphabétisation, notamment dans les masses rurales, en faisant usage de leurs langues maternelles. De plus, le programme entre maintenant dans une phase nouvelle qui ne se limite plus aux objectifs de l'alphabétisation mais s'attache également à la promotion des langues africaines comme instrument de culture, en faisant appel à des moyens tels que la presse ou la radio.

La Conférence de Kampala n'avait guère mis l'accent sur les disciplines de la philosophie et des sciences sociales. La Conférence a pris connaissance d'un projet d'Encyclopédie comparative de philosophies dont les possibilités de réalisation vont être mises à l'étude et pour laquelle une large consultation internationale est envisagée.

Quant aux sciences sociales, le programme s'est développé d'une manière qui intéresse directement l'Afrique à 3 points de vue au moins.

a) En devenant opérationnel avec notamment la possibilité de créer des centres régionaux tel que le CAFRAD, établi à Tanger pour la formation d'administrateurs spécialisés dans les problèmes du développement;



- b) En renforçant le rôle des sciences sociales dans l'action en vue du développement.
- c) Par la dimension éthique, avec des activités comme celles contre la discrimination raciale ou l'apartheid.

Ayant ainsi considéré l'évolution du programme depuis sa première session, la Conférence a discuté les activités en cours, considérant chacun des projets donnant ses suggestions ou ses critiques sur certains aspects spécifiques examinant les moyens par lesquels les commissions nationales pourraient apporter une coopération efficace.

L'accord a été général pour reconnaître qu'une attention beaucoup plus grande devait être portée au programme des sciences sociales. Un intérêt spécial a été montré au nouveau projet de centre régional pour la recherche et la documentation dans les sciences sociales dont les possibilités de réalisation doivent faire prochainement l'objet d'une enquête. Deux délégués ont indiqué les services pratiques qu'un tel centre pourrait rendre à leurs pays.

Il a été souligné que les activités dans le domaine des sciences sociales, des sciences humaines et de la culture devraient se fonder essentiellement <sup>sur</sup> une coopération avec les universités et les instituts de recherche établis en Afrique, et qu'une aide devait être apportée, le cas échéant, à la création de centres régionaux.

Un débat de caractère général, portant à la fois sur les centres de sciences sociales et les centres culturels, s'est alors institué sur la portée régionale de telles institutions. Une crainte a été exprimée que ces centres ne tendent à être surtout nationaux et portés à répondre d'abord à des besoins propres à l'Etat hôte, plutôt qu'à exercer une fonction pleinement régionale. Il a été souligné qu'une responsabilité régionale comportait la participation active des institutions compétentes et des commissions nationales de tous les Etats membres intéressés. Les centres ont été invités à mettre au point des méthodes pratiques en vue d'un rayonnement véritablement régional. Les commissions nationales pourraient offrir leurs suggestions sur les moyens propres à atteindre cet objectif.

Certains délégués ont indiqué que la vocation régionale était effectivement tenue comme un objectif essentiel par des institutions telles que le Centre de Niamey pour la tradition orale.

Un autre délégué, tout en manifestant son inquiétude quant au financement futur du Centre pour la formation de techniciens des musées africains, établi à Jos, a exprimé l'espoir que les caractéristiques régionales du centre soient maintenues quelle que soit la solution adoptée pour l'avenir.

Un autre aspect de la coopération régionale a été soulevé par la question d'un délégué demandant par quels moyens les divers Instituts d'études africaines pourraient échanger régulièrement des informations sur leurs activités en cours et sur leurs plans de recherche afin de coordonner éventuellement certains de leurs travaux. Deux voies ont été indiquées. L'une se réfère à l'Association des Universités Africaines. D'autre part, en ce qui concerne la coopération au niveau international, il a été suggéré de demander au prochain Congrès international des Africanistes, prévu à Addis-Abeba, d'envisager les méthodes appropriées.

L'"Histoire générale de l'Afrique", considérée comme une activité prioritaire, a reçu plein appui de la Conférence, qui s'est félicitée des progrès accomplis dans la réalisation du projet tout comme de la conception d'ensemble de l'ouvrage. Quelques suggestions ont été faites quant aux apports possibles de la part des commissions nationales africaines, tels que: l'établissement de listes d'auteurs à soumettre en vue de la rédaction de diverses parties de l'ouvrage, et notamment les informations données sur les travaux de jeunes chercheurs qui pourraient être associés au projet à des titres divers. Les commissions nationales africaines pourraient aussi fournir des renseignements sur des découvertes nouvelles, des trouvailles archéologiques par exemple, et transmettre des données bibliographiques sur les études historiques récemment publiées dans leurs pays respectifs. De telles informations pourraient être d'utilité pratique pour le Comité scientifique international qui vient d'être institué en vue de la rédaction de l'"Histoire générale de l'Afrique".

La Conférence a également réservé un accueil chaleureux aux développements nouveaux du programme visant à la promotion des langues africaines comme instrument de culture. Elle a estimé que les commissions nationales africaines devaient être en mesure d'apporter leur contribution à la préparation du plan décennal demandé par la Conférence générale. Tandis que deux délégués exprimaient leur satisfaction quant à la réalisation des programmes linguistiques en Afrique occidentale, trois autres délégués ont instamment demandé l'expansion de ce programme pour l'Afrique orientale et l'Afrique centrale, dans le domaine linguistique bantou et spécialement en ce qui regarde la langue Rwanda et Rundi. C'est dans ce cadre que se situent la déclaration de la Délégation Rwandaise (annexe 4) et la recommandation n° 10 qu'elle a préparée et présentée. D'une manière générale, applicable à d'autres aspects du programme, qu'il s'agisse de l'histoire ou de la tradition orale, ils ont souhaité un effort plus grand dans ces régions.

Un délégué a relevé que la part faite à l'Afrique dans le programme de traduction d'oeuvres représentatives était insuffisante. Il a recommandé qu'un effort accru soit porté, au-delà de la collecte et de l'étude scientifique, vers la publication et la plus large

diffusion d'oeuvres représentatives de livres issus de la tradition orale. A propos de publications, un délégué prenant acte des changements en cours dans la formule des "Cahiers d'Histoire Mondiale" pour en faire une revue d'études culturelles, a demandé que toute la place souhaitable soit réservée aux cultures africaines.

D'une manière générale, la Conférence a mis l'accent sur la nécessité d'assurer la plus **large** diffusion aux résultats des études culturelles africaines menées dans le cadre du programme de l'Unesco. Les publications devraient, dans toute la mesure du possible, atteindre les masses et surtout les jeunes, afin de renforcer la prise de conscience de l'identité culturelle qui est essentielle à l'Afrique dans les temps présents. Les mesures prises à cet effet pour l'Histoire générale de l'Afrique" sont un bon exemple dans le sens souhaité.

Les résultats des diverses recherches conduites sur les cultures africaines devraient également être intégrés dans les politiques à élaborer par les Etats membres africains. Les perspectives ouvertes par la conférence de Venise et l'adoption par la Conférence générale des nouveaux programmes relatifs aux politiques culturelles ont été accueillies avec le plus vif intérêt comme répondant aux besoins essentiels de l'Afrique.

Les programmes futurs inscrits au document I6 C/4 pour les sciences sociales, les sciences humaines et la culture ont été considérés avec intérêt. Il a été indiqué que les programmes culturels futurs devraient prendre en considération les résultats du colloque organisé dans le cadre du Premier Festival Culturel Panafricain tenu à Alger en 1969.

En général, la Conférence a estimé que le Secteur pour les sciences sociales, les sciences humaines et la culture offrait par la nature même de ses activités, souvent non gouvernementales, un champ favorable à la coopération des commissions nationales. Celles-ci devraient en conséquence élargir leur composition et développer leurs initiatives afin d'être encore plus représentatives des institutions de leur pays dans les domaines des sciences sociales et de la culture.

INFORMATION:

Mlle Anne Grinda, membre du Secrétariat, en introduisant la partie consacrée à l'Information, a essentiellement mis l'accent sur les points ci-après: le programme de recherche, de formulation des politiques des moyens d'information et de planification de ces mêmes moyens à des fins d'intégration dans les plans nationaux de développement; le projet de presse rurale en Afrique francophone; la documentation, les bibliothèques et les archives (développement et recherche); les statistiques sur la science et la technologie et les activités d'information du public sur les buts et les programmes de l'Unesco.

pour les commissions nationales et leurs comités de travail.

Les rapports entre les commissions nationales et les branches nationales des Organisations non Gouvernementales (ONG) ont retenu l'attention des délégués. On a exprimé le voeu que ces relations se développent encore davantage, autant pour le bénéfice de l'Organisation que pour celui des Etats membres.

Les Etats membres d'Afrique, pour leur part, peuvent apporter une contribution décisive à l'amélioration de l'efficacité des commissions nationales en les dotant des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement, en les investissant de l'autorité dont elles ont besoin et en leur laissant l'initiative d'assumer leurs responsabilités pour accomplir avec succès les tâches importantes qui leur sont confiées.

La nature et les fonctions des commissions nationales africaines ont évolué profondément depuis leur création. Aux fonctions initiales de liaison et de consultation qui ont été définies par les fondateurs de l'Unesco, se sont ajoutées des fonctions d'information et, depuis quelques années, d'exécution.

Les commissions nationales prennent également une part de plus en plus active à la coordination et à la planification des activités de l'Unesco dans les Etats membres. Les délégués ont jugé utile d'inviter les Etats membres à procéder à une révision de l'Article VII de l'Acte consultatif, afin que celui-ci reflète les mutations intervenues dans les activités confiées aux commissions nationales.

Tout en tenant compte de la diversité des commissions nationales qui varient d'un pays à l'autre selon les législations nationales, la Conférence a estimé nécessaire d'appeler l'attention des Etats membres sur l'importance qu'il convient d'accorder au statut de la commission nationale et à celui de son secrétaire général. A cet effet, il serait opportun que les Etats membres procèdent à l'élaboration de nouveaux statuts, qui assimilent la commission nationale aux autres services centraux de l'administration nationale et le secrétaire général au Directeur de ces services.

Se référant au paragraphe 86 de l'Esquisse de plan à long terme pour 1971-1976 (document I6 C/4), présentée par le Directeur général à la Conférence générale lors de sa seizième session, la Conférence a rappelé l'obligation que les Etats membres ont contractée en adhérant à l'Acte constitutif: celle d'établir une commission nationale et d'en assurer le fonctionnement. Il incombe par conséquent aux Etats membres d'Afrique de conférer l'autorité nécessaire et de fournir les ressources indispensables à leur commission nationale.

L'Unesco, enfin, par son action et son assistance technique et financière aux commissions nationales, devrait contribuer au renforcement et au développement de l'efficacité des commissions nationales.

Les délégués ont remercié l'Organisation de l'aide qu'elle a accordée jusqu'à présent aux commissions nationales d'Afrique. Ils ont demandé que cette assistance soit poursuivie et intensifiée. A cet égard, la Conférence a cité quelques-uns des moyens par lesquels l'Organisation pourrait agir efficacement en faveur des commissions nationales africaines.

Il y a lieu de replacer à ce niveau la déclaration faite à cet effet par la Délégation Rwandaise (annexe 5) ainsi que les recommandations n° 20 et 26 (en partie) préparées et présentées par elle.

On a également insisté sur le fait qu'il conviendrait que l'Unesco envoie périodiquement en mission, auprès des commissions nationales africaines, des fonctionnaires qualifiés du Secrétariat qui leur apporteraient leur concours et leur aide pour le développement et le renforcement de leurs activités. Ce faisant, l'Unesco témoignerait aux gouvernements la confiance qu'elle place dans les commissions nationales et l'importance qu'elle accorde à leurs activités.

Il a cependant été reconnu que de telles missions ne pourraient se faire sans un renforcement parallèle de la section des commissions nationales.

Certains délégués ont jugé que le Secrétariat surestimait parfois les possibilités des commissions nationales et ne pratiquait pas l'approche individuelle qui s'impose en raison de la différence des niveaux de développement des commissions nationales et des moyens dont elles disposent.

La Conférence a considéré que, sans un système de communication plus efficace entre le Secrétariat de l'Unesco et les commissions nationales, ces dernières ne pourraient jamais mener à bien les tâches qui leur sont confiées. Les délégués ont donc accueilli avec satisfaction l'annonce que des secrétaires de commissions nationales expérimentés se réuniront prochainement en Yougoslavie pour étudier l'amélioration de ce système de communication, et que le Conseil exécutif, lors de sa session d'automne de cette année, discutera des problèmes des commissions nationales. Ils ont ajouté que la décision de supprimer les postes de chefs de mission et de confier l'exécution de certains projets aux commissions nationales, ce qui représente une nouvelle preuve de la confiance que l'Organisation fait aux commissions nationale, rendait l'amélioration du système de communication d'autant plus nécessaire.

Tout en reconnaissant que le Directeur général avait accédé au voeu exprimé lors de la seizième session de la Conférence générale, que la durée des stages de formation au Siège des membres du personnel des commissions nationales soit réduit pour permettre la formation d'un plus grand nombre de personnel chaque année, la Conférence a exprimé le souhait que l'Organisation prenne, à l'avenir, la totalité des frais à sa charge.

Enfin, la Conférence a rappelé qu'il importait que le Secrétariat accorde la priorité aux nouveaux secrétaires de commissions nationales pour les invitations aux consultations collectives annuelles, et que la possibilité leur soit donnée de se rendre, à l'issue de ces consultations, auprès de quelques commissions nationales de la région à laquelle ils appartiennent.

La Conférence a décidé à l'unanimité que le projet de recommandation-cadre qui sera adopté au sujet de l'organisation, du fonctionnement et du statut des commissions nationales, devrait être appuyé par une intervention directe du Directeur général auprès des gouvernements des pays africains.

La Conférence a entendu ensuite les exposés des observateurs des commissions nationales situées hors d'Afrique sur l'organisation et les **activités de ces commissions**. Les délégués ont salué les propositions faites par ces observateurs en faveur du renforcement des liens de coopération bilatérale et des échanges réciproques, sur un pied d'égalité, entre commissions nationales des pays dits développés et des pays dits en voie de développement. Ils ont accueilli avec satisfaction l'offre d'aide de ces représentants aux commissions nationales africaines. Ils ont pris note avec beaucoup d'intérêt du voeu exprimé par ces observateurs de venir prendre connaissance sur place des problèmes posés par le développement et des difficultés rencontrées par les commissions nationales africaines, afin d'instaurer ainsi une coopération plus étroite et plus féconde.

M.A.Tolen, président du Comité permanent des Organisations non Gouvernementales (ONG) a souligné le rôle important que les commissions nationales peuvent jouer dans l'implantation de nouvelles branches nationales d'ONG en Afrique et le développement des branches déjà existantes.

M.V.Vlad, chef de la Section des commissions nationales à la Division des relations avec les Etats membres, a relevé les idées maîtresses qui s'étaient dégagées de la discussion. Il a informé les délégués des mesures prises actuellement par le Secrétariat pour doter les commissions nationales des outils de travail qui leur font défaut. Il les a assurés que le Secrétariat accordera toute son attention aux recommandations de la Conférence.

Point 3 de l'ordre du jour:

"Coopération bilatérale, sous-régionale, régionale et interrégionale des commissions nationales des Etats membres d'Afrique".

Sous la présidence de M.A.Ambatchew, secrétaire général de la commission nationale éthiopienne, la Conférence a traité du point 3 de l'ordre du jour: Coopération bilatérale, sous-régionale, régionale et interrégionale des commissions nationales des Etats membres d'Afrique.

M.V. Vlad, représentant du Secrétariat, a présenté le document de travail y relatif.

Les délégués des commissions nationales suivantes: Cameroun, République démocratique du Congo, République populaire du Congo, Dahomey, Ethiopie, Ghana, Haute-Volta, Kenya, Madagascar, Mali, Niger, Nigeria, Ouganda, Soudan, Tanzanie et Zambie, et l'observateur de la commission nationale des Etats-Unis d'Amérique, ont pris part à la discussion.

La Conférence a reconnu à l'unanimité que la Coopération était par excellence une qualité africaine. Elle a également souligné que tout ce qui pourrait être mis en oeuvre pour renforcer et développer encore davantage la coopération entre les commissions nationales africaines et les autres commissions nationales du monde serait de nature à contribuer d'une manière certaine à la réalisation des idéaux et des buts que se proposent l'Organisation et ses Etats membres.

Les délégués ont reconnu que, sans une coopération multilatérale, l'on ne pouvait pas parler d'une véritable efficacité des commissions nationales. Il est donc nécessaire que des obstacles, comme les distances et les barrières linguistiques, soient éliminés avec l'aide des Etats membres et de l'Unesco.

Certains délégués ont affirmé que toute coopération entre les commissions nationales devrait reposer sur la connaissance réciproque des activités et des expériences des uns et des autres. A cet effet, ils ont proposé que les commissions nationales s'informent réciproquement des activités qu'elles envisagent d'entreprendre, ce qui ouvrirait de nouvelles perspectives à la coopération entre elles.

La proposition d'un délégué que les commissions nationales de la même sous-région se concertent périodiquement au sujet des projets à mettre en oeuvre, individuellement, ou en commun, a été appuyée par plusieurs délégués. Il a même été suggéré que les commissions nationales procèdent à la planification de leurs activités par période biennale, ce qui leur permettrait de mieux utiliser les fonds limités dont elles disposent.

Plusieurs délégués ont fait état des activités entreprises par leurs commissions nationales dans le cadre de la coopération bilatérale, sous-régionale, régionale et interrégionale. A titre d'exemple, les échanges des publications et des bulletins des commissions nationales ont été mentionnés comme un moyen permettant de faire partager l'expérience acquise. Dans ce contexte, un délégué a suggéré que la diffusion des publications et des rapports des différentes réunions de commissions nationales pourraient être facilités si l'unesco ou des commissions nationales de pays développés les aidaient à les traduire dans les autres langues de diffusion internationale.

La Conférence a estimé que la coopération ne pouvait pas se limiter seulement aux réunions des commissions nationales et que d'autres projets devraient faire l'objet de cette coopération: études et recherches en commun, publications, etc.

Un délégué, après avoir exposé les résultats obtenus dans la coopération entre les commissions nationales d'Afrique de l'Est, a indiqué que la garantie du succès de cette coopération **résidait** dans le partage de leurs responsabilités au sujet de la mise en oeuvre des recommandations adoptées au cours de leurs réunions.

Le voeu a été exprimé que les membres du Conseil exécutif et les délégués permanents de la région accrédités auprès de l'Unesco devraient être invités à participer aux réunions sous-régionales et régionales des commissions nationales. Leur présence serait de nature à réhausser l'autorité de ces réunions et assurerait un meilleur impact aux recommandations adoptées par celles-ci. Leur expérience, permettrait de **mieux** orienter les discussions sur les possibilités offertes aux commissions nationales dans le cadre du programme de l'Organisation.

La Conférence a accordé une attention particulière à la périodicité des conférences régionales. Le voeu a été exprimé que celles-ci puissent se tenir tous les trois ans. D'autres délégués ont par contre estimé qu'il conviendrait de respecter un intervalle de cinq ans entre chaque conférence régionale.

La suggestion faite par un délégué que la troisième Conférence régionale des commissions nationales africaines ait lieu à Addis-Abeba a été appuyée par plusieurs délégués.

Sur la proposition d'un délégué, la Conférence a unanimement reconnu la nécessité d'établir un centre de coordination entre les commissions nationales africaines, à l'instar du centre de coordination entre les commissions nationales des pays arabes. La Conférence a souhaité que l'Organisation accorde son assistance technique et financière à ce centre.



Le centre de coordination qui serait ainsi créé faciliterait la coopération entre les commissions nationales et assurerait la coordination de la mise en oeuvre des recommandations adoptées par la présente Conférence.

Le voeu a été émis que les commissions nationales africaines continuent, comme par le passé, à développer des relations de coopération avec les autres commissions nationales du monde. Les délégués se sont félicités des résultats obtenus jusqu'à présent dans ce domaine et ont souligné que la coopération interrégionale constituait un facteur essentiel pour la réalisation d'une véritable coopération et compréhension internationale.

La Conférence a salué la suggestion de réunir tous les dix ans toutes les commissions nationales. De telles conférences permettront de faire le bilan du chemin parcouru par les commissions nationales et de tirer les conclusions qui s'imposeront quant à leur action future.

X

X X

Il y a lieu de trouver à l'annexe 7 les 27 recommandations adoptées par la Conférence.

X

X X

TABLE RONDE:

SUR "LES COMMISSIONS NATIONALES AFRICAINES FACE AUX PROBLEMES DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION RURALE"

En marge de la deuxième Conférence régionale des commissions Nationales africaines, une table ronde a été organisée sur le thème: "Les commissions nationales africaines face aux problèmes de la jeunesse et de l'éducation rurale".

La table ronde a élu comme Président, M.Mchel Ahoua Kangha (Côte-d'Ivoire), Vice-Président, M.Lucien Akpabie(Togo) et Rapporteur général, M.Cheik Bouamrane (Algérie).

Les conclusions adoptées par cette table ronde figurent à l'annexe 8 du présent rapport de Mission.

X

X X

A l'issue de leurs travaux, les Délégations présentes à Lagos se sont donné rendez-vous à Addis-Abeba en 1974.

Elles ont de même donné mandat au Bureau de la Conférence d'étudier les statuts du Centre de Coordination dont il est fait mention dans la recommandation n° 19 et de déterminer le lieu

de son implantation, et ce, après une large consultation avec les autres Commissions Nationales.

X

X

X

C H A P I T R E III:

CONTACTS PRIS EN MARGE DE LA CONFERENCE:

La Délégation Rwandaise a eu une série de contacts avec les Hauts Fonctionnaires du Secrétariat de l'UNESCO et avec les Secrétaires Généraux des Commissions Nationales de France et d'Allemagne Fédérale.

I. Entretiens avec les membres du Secrétariat de l'Unesco:

Les entretiens que la Délégation Rwandaise a eus avec les Fonctionnaires de l'Unesco présents à la Conférence ont porté sur la Coopération entre le Rwanda et l'Unesco, spécialement en ce qui regarde les questions inscrites à l'ordre du Jour de la Conférence.

a. Assistance à la Commission Nationale Rwandaise pour l'UNESCO:

La Délégation Rwandaise a présenté à Monsieur Vlad, chef de la section de l'Unesco chargée des Commissions Nationales, les difficultés qui empêchent la Commission Nationale Rwandaise pour l'Unesco de remplir efficacement son rôle et d'apporter sensiblement sa contribution à la réalisation au Rwanda des idéaux de l'UNESCO. Elle a relevé à cet effet les difficultés qu'éprouve le Pays à la doter des locaux et d'un budget autonomes permettant de fonctionner dans des conditions meilleures. Elle a donc soumis à l'Unesco la requête ci-après et a souligné que l'aide sollicitée peut provenir directement du budget de l'Unesco ou de celui des commissions nationales mieux nanties sur inter-vention de l'Organisation. Cette requête est la suivante:

CONSTRUCTIONS:

Bureau du Secrétaire Général	35 m2
Bureau du Secrétaire Permanent	30 m2
Bureau de Dactylographie	35 m2
Salle des Conférences	60 m2
Salles pour les Archives	70 m2
Toilettes	20 m2
TOTAL	<u>250 m2</u>

Soit en raison de 10.000 Frs Rw. au m2, la somme de 2.500.000 Frs Rw., soit 25.000 \$ USA.

EQUIPEMENT:

10 étagères métalliques	2 machines à écrire
5 classeurs	1 machine à calculer
20 chaises	1 duplicateur à stencil électronique
5 bureaux	1 photocopieuse pouvant reproduire les textes manuscrits
10 tables	2 Magnétophones

MOYENS DE DEPLACEMENT:

I voiture Volkswagen ou Peugeot  
I Véhicule VW Kombi ou Peugeot variant

CONTREPARTIE DU RWANDA:

Terrain  
Personnel  
Budget de fonctionnement

Monsieur Vlad a promis d'étudier dès réception officielle de la requête la possibilité de venir en aide à la Commission Nationale Rwandaise pour l'Unesco et d'intervenir auprès d'autres commissions nationales de Pays mieux pourvus pour qu'elles contentent à un jumelage avec la Commission Nationale Rwandaise.

b. Education:

La Délégation Rwandaise s'est entretenue avec M.B.KAMIAN, de la Division de la Formation des maîtres et des Structures et a remercié l'Unesco pour sa précieuse assistance au développement de l'Education au Rwanda (Missions d'Experts actuellement au Rwanda avec pour objectif d'adapter davantage l'Education aux besoins et réalités du Pays - Choix du Rwanda comme Pays pilote où vont s'effectuer les investigations de la Commission Edgar Faure).

La Délégation a ensuite abordé le problème de l'alphabétisation qui ne jouit pas assez de l'assistance de l'UNESCO. Elle lui a demandé d'étudier les moyens d'aider le Rwanda à sauvegarder les connaissances en écriture, lecture et calcul obtenues par les nouveaux alphabétisés et les jeunes quittant l'école primaire.

Monsieur Kamian a demandé à la Délégation Rwandaise de soumettre un projet dans ce sens à l'Unesco.

c. Science:

La Délégation Rwandaise a fait part à Monsieur Gilles, Coordinateur des Postes Scientifiques Hors Siège, de l'existence, au Rwanda, de 3 organismes s'occupant de la recherche scientifique, à savoir l'INRS, l'ISAR et le Mouvement Jeunes-Sciences et a demandé que l'Unesco, compte tenu de son programme, contribue davantage à sa réalisation au Rwanda.

Monsieur Gilles déclara que c'était là le voeu de l'Unesco et estima qu'avant toute requête, il serait bon que le centre de Nairobi examine concrètement les secteurs où l'intervention de l'Unesco est pour le moment la plus opportune.

d. Sciences Sociales et Humaines et Culture:

La Délégation Rwandaise a rencontré Monsieur Bammate, Directeur de la Division de l'étude des cultures, et lui a fait part de la politique du Rwanda en matière de développement social et culturel et des Institutions Rwandaises chargées de promouvoir ce développement en s'occupant de la recherche et de la formation des cadres nécessaires. De même, elle l'a informé de la mise en place de l'Académie Rwandaise de culture qui a pour mission de coordonner toutes les activités de recherche en matière culturelle, de procéder à l'inventaire et à la collecte des richesses culturelles du Pays, à promouvoir la culture rwandaise et à en faire un instrument précieux du développement national. Aussi, la Délégation a-t-elle demandé au Fonctionnaire de l'Unesco que l'Organisation accorde au Rwanda une aide sensible lui permettant de promouvoir et d'entamer des recherches en Traditions orales et de promouvoir l'étude du Kinyarwanda sous son aspect linguistique. De même, elle a demandé que l'Unesco contribue au démarrage et à l'efficacité de l'Académie Rwandaise de Culture, en lui accordant le matériel et tout appui logistique nécessaires pour son fonctionnement. Enfin, et conformément aux dispositions de la recommandation n° IO, la Délégation Rwandaise a proposé que le futur Centre de Documentation et de Recherches en Langues pour l'Afrique Centrale, s'il est créé, puisse être établi au Rwanda.

Monsieur Bammate s'est montré très satisfait de l'information sur l'Académie Rwandaise de Culture et a promis d'examiner favorablement, autant que faire se peut, les projets que le Rwanda devrait d'ores et déjà présenter dans ce cadre à l'Unesco. Par ailleurs, il a déclaré que le programme qui sera soumis à l'Unesco devrait viser surtout pour le moment le domaine linguistique. En ce qui regarde l'Histoire, l'Unesco va convoquer prochainement une réunion groupant les spécialistes de l'Histoire de l'Afrique: Monsieur l'Abbé Kagame et Monsieur Rugamba seront du nombre. Enfin, Monsieur Bammate a informé la Délégation Rwandaise que l'Unesco projette de passer un contrat avec un Chercheur du Rwanda pour la mise en forme de la partie de l'Histoire de l'Afrique intéressant le Rwanda. Il a été convenu que ces démarches se feront par l'entremise de l'Académie Rwandaise de Culture.

e. Information:

Dans le domaine de l'information, la Délégation Rwandaise s'est entretenue avec Mlle Grinda, Spécialiste du Programme de l'Office de l'Information du public, et lui a présenté 3 projets se rapportant à l'Information de la population surtout rurale.

I. Projet Presse Rurale:

Ce projet consisterait à entretenir les connaissances des mécanismes de lecture et d'écriture des nouveaux alphabétisés, à les tenir constamment informés des réalités nationales et des programmes de développement entrepris à leur intention par le Gouvernement et à les rendre ainsi des agents dynamiques du développement national.

- La Délégation Rwandaise a demandé , à titre d'indication
- l'octroi d'un crédit pour l'élaboration d'un fascicule d'information du public.
  - L'installation d'une mini-imprimerie
  - La mise à disposition de 2 véhicules (Kombi ou Land Rover) pour les déplacements.
  - La fourniture du matériel et du papier d'impression.

2. Projet Radio Rurale:

La Délégation Rwandaise a informé Melle Grinda de la production au Rwanda de postes radios portatifs et bon marché (MERA ) et a souhaité que, dans ce programme d'information du public, l'Unesco accorde au Rwanda un crédit lui permettant d'installer des centres d'écoute, soit 10 postes de radio par commune, soit 1410 postes pour l'ensemble du Pays. Ce projet coûterait ± 2.500.000 frs.rw.

3. Projet Information par le Cinéma:

Enfin, la Délégation a demandé que pour la biennale 1971-72 l'Unesco finance la fourniture de 10 projecteurs de cinéma pour les 10 Préfectures du Rwanda et l'octroi du matériel nécessaire à la production de films au Rwanda sur des thèmes portant sur les réalités rwandaise et les besoins du Pays.

Mlle Grinda a répondu qu'une mission de consultants visitera le Rwanda en mai prochain pour étudier le projet de presse rurale. Mlle a conseillé que le Rwanda transmette sa requête à l'Unesco de façon que cette mission reçoive l'ordre de mener ses investigations sur les 3 projets ci-dessus.

---

II. Contacts avec les Secrétaires Généraux des Commissions Nationales de France et d'Allemagne Fédérale.

La Délégation leur a soumis la requête ci-dessus (Chapitre III, I. a) intéressant la Commission Nationale Rwandaise pour l'Unesco. Le Délégué de la France a déclaré que sa commission nationale est tout disposée à accorder du matériel de fonctionnement et peut être un véhicule et qu'il se trouve dans l'impossibilité de fournir un crédit pour le fonctionnement. Le Délégué de la République Fédérale d'Allemagne, tout en reconnaissant les

difficultés de trouver un crédit pour aider la Commission Nationale Rwandaise à se doter de locaux nécessaires à son fonctionnement, a déclaré qu'il userait de son influence auprès des autorités de son Pays pour que cette requête puisse aboutir. Il a promis de toutes les manières une aide pour l'acquisition du matériel.

Les 2 Délégués ont demandé à la Délégation Rwandaise de leur envoyer une requête officielle.

X

X X

#### C H A P I T R E IV:

##### CONCLUSIONS:

La Conférence des Commissions Nationales africaines pour l'Unesco tenue à Lagos a permis à la Délégation Rwandaise de se rendre compte:

- que l'Unesco dispose d'une multitude de possibilités d'assistance aux Etats membres,
- que le Rwanda ne bénéficie que d'une infime participation de l'Unesco au développement des secteurs constituant les **idéaux** de l'Organisation, soit l'Education, la Science, la Culture et l'Information et qu'enfin notre Pays est fort en retard par rapport aux autres Etats membres d'Afrique.

Cet état de choses provient de l'avis de la Délégation Rwandaise du fait que le Pays ne dispose pas d'un organe s'occupant de toutes les questions relevant de la compétence de l'Unesco. Dans les autres Etats d'Afrique, ce cadre s'appelle la Commission Nationale Rwandaise pour l'Unesco. Celle-ci joue le rôle:

- d'organe de liaison entre le Gouvernement et l'Unesco;
- d'organe de consultation **du Gouvernement** pour les programmes concernant les activités de l'Unesco,
- d'organe d'information du public dans les 4 domaines de la compétence de l'UNESCC.

Dans notre Pays, la Commission Nationale Rwandaise n'existe que de nom. Il importe donc qu'elle soit dotée d'un statut juridique, d'un budget (pour le moment 500.000 frs par an **suffiraient** et d'un personnel (pour le moment 2 unités pourraient suffire) pouvant lui permettre cette fois-ci de fonctionner normalement et efficacement.

Dans cet ordre d'idées, il faudrait que soient poursuivies les démarches entreprises pour le démarrage de la Commission Nationale Rwandaise pour l'Unesco.

De même, la Conférence de Lagos a donné à la Délégation Rwandaise l'occasion d'apprendre que l'Unesco a invité les Etats membres à lui présenter des projets d'assistance pour la biennale I971-I972. Cette lettre n'est pas parvenue au Ministère de l'Education Nationale. Aussi, la Délégation Rwandaise, a-t-elle insisté pour qu'il ne soit pas tenu rigueur à l'envoi tardif des projets du Rwanda.

Il est donc de la plus haute importance d'adresser sans retard au Bureau de l'Unesco chargé des Relations avec les Etats Membres une lettre l'informant de la situation et de la transmission prochaine des requêtes du Rwanda. Il serait par ailleurs utile de demander à l'Unesco l'envoi d'un ou de plusieurs consultants qui auraient mission de définir les projets qui devraient figurer dans le programme de participation de l'Unesco au Développement au Rwanda de l'Education, de la Science, de la Culture et de l'Information pour les prochaines années.

En tout état de cause, il importe que les Ministères intéressés directement par les activités de l'Unesco mettent au point leurs projets de programme d'aide de l'Unesco et les transmettent sans plus tarder au Ministère de l'Education pour transmission à l'Unesco et à la Délégation Permanente du Rwanda à l'Unesco.

X

X

X

Point n'est besoin d'insister sur la nécessité d'intervenir discrètement auprès de l'Unesco par l'entremise de la Délégation Permanente du Rwanda à l'Unesco pour la création du Centre de Documentation et de Recherches en Langues de l'Afrique Centrale et pour son implantation au Rwanda. Il s'agit là d'un outil pour promouvoir la culture rwandaise et faire connaître davantage notre Pays.

X

X

X

Enfin, j'ai pu apprendre que l'Unesco envisage la convocation aux fins de consultation de certaines commissions nationales d'Afrique. Il serait utile d'intervenir auprès de la Section des Commissions Nationales à l'Unesco pour qu'elle y invite la commission nationale Rwandaise pour l'Unesco. Ce serait l'occasion d'affermir son autorité et de poursuivre les contacts amorcés à Lagos.

Kigali, le 29 Mars 1971

Le Délégué,  
Juvénal RENZAHO,

Secrétaire Général à  
l'Education Nationale.-